

ÉDUCATION VIOLENCE, RACKET, INTIMIDATION... UN ÉLÈVE SUR DIX EST VICTIME

Que faire face au harcèlement scolaire ?

Le harcèlement scolaire a désormais sa « journée nationale », ce jeudi. Un signe que la parole se libère... Mais les proches restent démunis face à un problème aussi fréquent que difficile à repérer.

« Maman, ce n'est pas à cause de moi, mais de l'école. » Ce sont les premiers mots de Jonathan Destin à sa mère, quand il sort d'un long coma, après une tentative de suicide par le feu, le 8 février 2011. Alors âgé de 16 ans, il a été harcelé « du CM2 à la 3^e », près de Lille. Son histoire a inspiré le téléfilm *Le Jour où j'ai brûlé mon cœur*, vu par 6,3 millions de personnes lundi sur TF1. Désormais, à 23 ans, Jonathan veut témoigner ¹ sur le harcèlement scolaire.

■ Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?

Moqueries, coups, insultes, menaces, racket, isolement, intimidation... le harcèlement scolaire existe sous de nombreuses formes, souvent cumulatives. Et répétées, dans un processus de violence croissante. Jonathan Destin a d'abord été moqué pour son nom, son physique, sa diction... avant d'être frappé et racketté, des années plus tard.

■ Pourquoi en parle-t-on plus ?

Longtemps minimisés, brimades, jeux dangereux et noms d'oiseaux sont vieux comme l'école. En France, il faut attendre les années 1990 pour que la violence scolaire et le racket soient reconnus. Depuis, si les réseaux sociaux ont libéré la parole des harcelés... ils ont aussi donné un écho inédit aux harceleurs. Les murs et la cloche de l'école n'arrêtaient plus le cyberharcèlement (diffusion de photos embarrassantes, de rumeurs, de propos humiliants...). qui sévit partout et de façon permanente.

■ Quels signes sont inquiétants ?

Rongés par la honte, la culpabilité ou la

peur des représailles, on estime que 25 % des enfants victimes ne parlent à personne de leur situation. Et 40 % à aucun adulte. Savoir détecter et interpréter les signes est primordial : des maux de ventre ou de tête récurrents, l'envie de rester à la maison ou, surtout, de ne pas aller à l'école, un renfermement sur soi, une perte d'appétit, une baisse du niveau scolaire, un comportement insolent en classe et/ou à la maison sont autant de signaux qui doivent alerter les parents, surtout s'ils se cumulent. La multiplication des messages et appels reçus peut être un signe de cyberharcèlement.

■ Que peuvent faire les parents ?

D'abord, tenter d'en parler avec l'enfant. S'il confirme, en fonction de la gravité des faits, se tourner vers l'école, voire la police. S'il reste muet, ne pas hésiter à contacter ses enseignants, ses copains, ou toute personne qui pourrait confirmer – ou infirmer – vos craintes. Depuis 2012, l'Éducation nationale a renforcé les mesures anti-harcèlement scolaire. Du côté de la loi, le code pénal prévoit des amendes et même des peines de prison. Mais peu de harceleurs sont condamnés : le plus souvent, le harcèlement ne s'arrête qu'après un changement d'établissement, comme pour Marine, 16 ans, longtemps victime de brimades : elle avait prévenu ses parents, le collège... et rien n'avait changé. Elle est aujourd'hui « ambassadrice contre le harcèlement » au lycée. Un dispositif embryonnaire au collège, mais qui existe dans un lycée sur deux : « Beaucoup d'élèves préfèrent se confier d'abord à leurs pairs », selon Mélanie Blino, conseillère principale d'éducation (CPE), dans la région parisienne.

Les parents de Jonathan Destin, eux, reconnaissent des avancées mais les jugent insuffisantes. Et exhortent les victimes et les témoins « à parler ».

J. C.

1. « Condamné à me tuer », XO éditions, 2013. 2. Tél : 3020. Site : nonauharcèlement.education.gouv.fr



■ Depuis 2012, l'Éducation nationale a renforcé même des peines de prison. Mais peu de harceleurs sont condamnés... Photo YANN COATSALIOU/AFP

5 000

C'est le nombre d'élèves qui jouent actuellement le rôle de référents aux collèges et lycées. La mesure est en place depuis 2015. Dans chaque académie, des référents adultes sont également chargés de repérer les potentielles victimes et de les accompagner.

« Momo Challenge » : le cyberharcèlement

Il y a le harcèlement, et il y a les défis. Entre les deux, la limite est parfois ténue. Depuis des semaines, associations et parents alertent sur la dangerosité du « Momo Challenge ». Le principe de ce qui est considéré par une cyberintimidation (ou un cyberharcèlement) est le suivant : les ados – ce sont eux qui sont visés – reçoivent des messages de « Momo » via la messagerie Whatsapp qui leur demandent d'accomplir des défis, potentiellement dangereux.

« Momo » est une créature virtuelle effrayante au visage féminin avec des yeux sortant de leurs orbites et un corps de poule. La difficulté pour les parents est que la plupart d'entre eux ignorent que leurs enfants ont

Le harcèlement scolaire ?



■ Les mesures anti-harcèlement scolaire. Du côté de la loi, le code pénal prévoit des amendes et même des peines de prison. Mais peu de harceleurs sont condamnés... Photo YANN COATSALIOU/AFP

Mika, Emma Smet... les people pas épargnés

« Ils m'appelaient le Libanais, le pédé... » : face caméra, dans une interview diffusée mardi, le chanteur Mika se confie à propos du harcèlement scolaire qu'il subit plus jeune. « J'aimerais bien dire que je n'ai pas de cicatrices de cette période de ma vie. Bien sûr, j'en ai. » Son témoignage a bouleversé la Toile.

« Des blessures qui ne se referment jamais »

Mika n'est pas, et de loin, la seule célébrité à avoir été victime de harcèlement. Après avoir visionné le téléfilm de TF1 sur l'histoire tragique de Jonathan Destin, l'animateur Christophe Beaugrand a tenu à publier un message sur Instagram : « J'ai eu le malheur d'être le bouc émissaire de certains quand j'étais au collège. Cela crée des blessures qui ne se referment jamais et qui abiment l'estime de soi et la confiance en soi. » Des blessures, Emma Smet, 21 ans, la fille de David Hallyday et Estelle Lefebvre, en a aussi : « J'ai malheureusement vécu la même chose comme beaucoup de jeunes à l'école. » Et il y en a



■ Le chanteur britannico-libanais Mika. Photo archives Le DL/Norbert FALCO

pâle, Kate Winslet trop joufflue, Madonna trop poilue...

Certaines stars internationales sont clairement engagées dans cette cause, comme la chanteuse pop Lady Gaga : « Parfois, il est difficile de s'opposer aux enfants populaires et de traîner avec quelqu'un qui est victime

Et si votre enfant est le harceleur ?



■ Photo d'illustration JULIO PELAEZ

On parle beaucoup des enfants victimes... mais les parents peuvent aussi être ceux du harceleur. Une situation aussi difficile à vivre, puisqu'on se situe du côté du « coupable ». Mais pour les parents, c'est le même désarroi, face à une situation qu'ils ne maîtrisent pas, voire qu'ils ignorent.

Le site internet « non au harcèlement », de l'Éducation nationale, a aussi prévu ce cas de figure : « Si votre enfant, de façon répétée [...], se moque d'un camarade, le surnomme avec méchanceté, le met à l'écart au sein des activités de classe, dans la cour ou à la cantine, il est auteur de faits de harcèlement. S'il porte atteinte à un camarade en utilisant les SMS, les courriels et les réseaux sociaux, on parle de cyberharcèlement. » Avant de donner des conseils pour que l'enfant change de comportement, le site rappelle que le harcèlement est une violence. Sans qu'il ne s'agisse, au risque dans le silence, d'une réaction des parents qui ne se recommande qu'il le fasse. Mais sans aller jusqu'à le harceler, il est indispensable d'encourager des sanctions ou pénalités. Les parents doivent contacter un adulte scolaire pour accompagner dans des faits. Enfin, la loi ou les victimes déconseillent d'aggraver la

LES INFOS EN +

■ La définition

Le harcèlement se définit comme une violence peut être verbale, physique ou psychologique se retrouvant au sein de l'école quand elle est plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui défend.

■ 700 000 élèves concernés

En France, les agressions répétées affectent 700 000 enfants et l'adolescence de près de 700 000 catégories sociales confondues. Selon plusieurs enquêtes, le harcèlement touche 10 % des élèves de primaire, 14 % des collégiens et 1,4 % des lycéens.

■ Discrimination et harcèlement

« Discriminations et harcèlement vont de pair », rappelle le ministère de l'Éducation. Les victimes sont visées par des raisons différentes. Taille, religion, sexe, élocution, tenue, richesse... tous les prétextes.

■ Le cyberharcèlement

18 % des collégiens déclarent avoir subi au moins une fois via les réseaux sociaux ou par téléphone portable.

« Le harcèlement peut être présent partout. Il peut miner la vie de nos enfants. Les violences répétées, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologiques, dans la cour ou sur internet, dans les couloirs ou à la